



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an 2018, le lundi 24 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni Espace DOLTO, sur la convocation en date du 17 septembre 2018, sous la présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ, Maire.

Présents :

Olivier MAJEWICZ, Maire, Mireille RIQUEMBOURG, José RIVAS, Laura FIERS, Françoise HOT, Jean-Gabriel BAILLOEUIL, Jeanne CARPENTIER, Laurent GROSS, adjoints au Maire, Adrian de JUAN, Marie-Cécile FOURNIER, Blandine DEHARTE, Jacqueline FOURNIER, Catherine BYET, Florian LEULLIETTE, Dominique HAUW, Daniel HAMEAU, Murielle HANTSCHOOTTE, Thomas INGLARD, Françoise BEAURIN, Raphael POLAK conseillers municipaux.
Soit 20 membres présents sur 29 Conseillers en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Guy VERMERSCH adjoint à Laura FIERS, les conseillers municipaux Pierre CATO à Adrian de JUAN, Albert REMY à Florian LEULLIETTE, Guy CHANDELIER à Françoise HOT, Marie-José BOUBOUCHE à Blandine DEHARTE, Romain VANBELLE à Olivier MAJEWICZ.

Excusée :

Manuella HORTHEMEL conseillère municipale

Absents :

Patrice DUPAS, Isabelle DUTRIAUX, conseillers municipaux

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle choisit Jacqueline FOURNIER pour secrétaire de séance.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018, il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

DCM 2018/36 : AFFAIRES GENERALES : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision 2018/84 Agrément de sous-traitance - marché de travaux « Réhabilitation de la salle Crinon » - Lot 6 « chauffage »
- Décision 2018/85 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE OYE-PLAGE Karaoke
- Décision 2018/86 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE OYE-PLAGE Salon du Mariage
- Décision 2018/87 Mise à disposition de la salle SAINT MEDARD. Convention avec l'Amicale du Lycée HQE

- Décision 2018/89 Décision conjointe portant publication du plan de balisage de la commune d'Oye-Plage
- Décision 2018/90 Mise à disposition de la salle De Rette. Convention avec l'association dénommée OYE PLAGE BASKET CLUB
- Décision 2018/91 Agrément de sous-traitance - marché de travaux « Aménagement de la rue du Lac à Oye-Plage » - Lot 1 « Voirie – Assainissement »
- Décision 2018/92 Mise à disposition de la salle CRINON. Convention avec Monsieur Thibaud TOUPIOL
- Décision 2018/93 Convention de formation par la voie de l'apprentissage
- Décision 2018/94 Convention de formation par la voie de l'apprentissage
- Décision 2018 95 Convention de formation par la voie de l'apprentissage
- Décision 2018/96 Convention de formation professionnelle « préparation au Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE) » pour du personnel communal.
- Décision 2018/97 Mise à disposition de la salle Gaston CORNET. Convention avec M. François FACHEURE
- Décision 2018/98 Mise à disposition de la salle CRINON. Convention avec la Société l'Avenir d'Oye-Plage
- Décision 2018/99 Tarification « encaissement des accueils de loisirs et de la garderie extrascolaires »
- Décision 2018/100 Avenant - marché de travaux « Réfection de la toiture et du plafond suspendu de l'école de l'étoile à Oye-Plage » - Lot 1 « Réfection des toitures »
- Décision 2018/101 Renouvellement du bail de l'antenne relais Orange
- Décision 2018/102 Tarification pour l'inscription à l'Ecole de Musique
- Décision 2018/103 Mise à disposition de la salle cornet, Convention avec l'association Les Aphasiques du Pas-de-Calais
- Décision 2018/104 Mise à disposition de la salle Saint Médard avec Monsieur LEBON
- Décision 2018/105 Spectacle de Noël
- Décision 2018/106 Mise à disposition de la salle Saint Médard avec Monsieur LEBON
- Décision 2018/107 Mise à disposition de la salle Saint Médard avec Madame LEMAIRE
- Décision 2018/108 Mise à disposition de la salle St Médard avec Monsieur BRIGNOLI
- Décision 2018/109 Attribution - Marché de travaux « Extension des services techniques communaux » - 2^{ème} relance
- Décision 2018/110 Mise à disposition de la salle Saint Médard. Convention avec Madame Barbara CONDETTE
- Décision 2018/111 Avenant - marché de travaux « Réhabilitation de la salle CRINON » - Lot 3 « Peinture »
- Décision 2018 112 Financement par voie d'apprentissage CAP accompagnant éducatif de la petite enfance LOUCHEZ Meggane

DCM 2018/37 URBANISME : Création d'une servitude de surplomb au profit de la parcelle cadastrée BD 224 sur la parcelle BD 223, propriété communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **crée, à titre gratuit, une servitude de surplomb de 15 centimètres environ, sur toute la longueur du pignon (soit 10.40 mètres), au profit de la parcelle cadastrée BD 224, propriété de Madame Aline DEVEY, sur la parcelle BD 223, domaine privé communal ;**
- **dit que les frais afférents à l'acte notarié seront à la charge de la propriétaire de la parcelle BD 224 ;**
- **d'autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

DCM 2018/38 FINANCES : Participation financière – équipement sportif externe aux collèges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

Adresse postale : **87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage** / Téléphone : **03.21.46.43.43** /
Télécopie : **03.21.46.43.49** / Adresse électronique : secretariatdumaire@oye-plage.fr

- **ratifie la convention d'utilisation des équipements sportifs n'appartenant pas au collège ;**
- **autorise M. le Maire à signer ladite convention**

DCM 2018/39 FINANCES : Subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **octroie une subvention exceptionnelle, à hauteur de 10 euros par Ansérien participant soit 380 €.**

DCM 2018/40 FINANCES : Taxe de séjour –Fixation des tarifs au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **approuve la modification et fixation des tarifs forfaitaires des taxes de séjour énoncés dans le tableau ci-dessous en précisant que ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la période d'imposition du 15 juin au 15 septembre.**

Catégories d'hébergement	Tarif
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4, et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Ces tarifs restent inchangés.

Hébergements	Taux / personne / nuitée
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 %

DCM 2018/41 PERSONNEL : Modification du tableau de l'effectif du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **ouvre un poste de gardien brigadier ;**
- **autorise Monsieur le Maire à recruter un agent de police municipal au poste de gardien brigadier ou brigadier chef principal ;**
- **procède à la modification du tableau de l'effectif du personnel communal**

La séance est levée à 19h31.

Vu pour être affiché le, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à OYE-PLAGE, le 25 septembre 2018

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE